

Tableau récapitulatif des diagnostics

DIAGNOSTICS	BUT	QUI	IMMEUBLES VISES	CONTRAINTES LIEES	ACTES	DUREE DE VALIDITE
Diagnostic de performance énergétique (DPE)	Consommation en énergie du logement. Niveau de rejet d'émissions de gaz à effet de serre du logement. Le syndic doit fournir un état concernant les parties communes.	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input checked="" type="checkbox"/> syndic <input type="checkbox"/>	Tous les immeubles bâtis et chauffés		vente et location	10 ans
Constat de risques d'exposition au plomb (CREP)	Présence de peintures ou revêtements contenant du plomb. Localisation de ces revêtements. Etat de conservation de ces revêtements.	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input checked="" type="checkbox"/> syndic <input checked="" type="checkbox"/>	Tous les logements achevés avant le 1er janvier 1949	Informers les occupants et les intervenants extérieurs de la présence de plomb. En cas de revêtements dégradés, effectuer des travaux rendant le plomb inaccessible.	vente et location	Si présence de plomb : 1 an Si absence de plomb : 30 ans
Etat relatif à la présence de termites	Présence de termites. Localisation des parties infestées. Le syndic doit fournir un état concernant les parties communes.	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input type="checkbox"/> syndic <input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les parties privatives des immeubles situés dans une zone classée à risque par arrêté préfectoral	Déclaration de la présence de termites au services municipaux.	vente	6 mois
Etat des risques naturels ou technologiques (ERNT)	Existence de risques naturels (inondations, mouvements de terrain). Existence de risques technologiques (usine, pollution, ...).	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input checked="" type="checkbox"/> syndic <input type="checkbox"/>	Tous les immeubles situés dans une zone couverte par un plan de prévention des risques ou dans une zone de sismicité		vente et location	6 mois (état à jour pour chaque vente)
Constat amiante	Présence de matériaux amiantés. Localisation des matériaux amiantés. Etat de conservation des matériaux amiantés. Le syndic doit fournir un DTA (Dossier Technique Amiante) concernant les parties communes afin d'informer des risques, les occupants et les entreprises effectuant des travaux dans les parties communes.	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input type="checkbox"/> syndic <input checked="" type="checkbox"/>	Tous les immeubles bâtis dont le permis de construire est antérieur au 1er juillet 1997	Information des occupants qui le demandent. Information des entreprises qui doivent effectuer des travaux dans la copropriété. Mise à jour du DTA du bâtiment.	vente	Illimitée sauf si présence d'amiante
Etat des installations intérieures de gaz	Dangerosité de l'installation de gaz du logement.	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input type="checkbox"/> syndic <input type="checkbox"/>	Tous immeubles d'habitations dont l'installation gaz à + de 15 ans		vente	3 ans
Etat des installations intérieures d'électricité	Dangerosité de l'installation électrique du logement.	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input type="checkbox"/> syndic <input type="checkbox"/>	Tous immeubles d'habitations dont l'installation électrique à + de 15 ans		vente	3 ans
Loi Carrez	Superficie du logement suivant les critères de calcul de la loi Carrez.	vendeur <input checked="" type="checkbox"/> bailleur <input type="checkbox"/> syndic <input type="checkbox"/>	copropriété		vente	Illimitée (sauf si travaux modifiant la surface du bien)